## CONTRAT DE COUVERTURE MALADIE

## INFORMATIONS SUR LE SOUSCRIPTEUR

N° CLIENT : SANTEUELT24BG4
SOUSCRIPTEUR : BLAY SAMPSON

ADRESSE GEOGRAPHIQUE : Adiaké

N° TELEPHONE : 0778219184

profession : Immobilier

EMAIL : samuel.blay@amgs.africa

## INFORMATIONS SUR LE CONTRAT

FORMULE: INDIVIDUEL

DATE EFFET: 29-07-2022 DATE D'ECHEANCE: 28-07-2023

RESILIATION A L'ECHEANCE : Ferme NOMBRE D'ASSURES 1

PRIME TTC 108 000 FCFA

Conformément à la loi n° 2014-131 du 24 Mars 2014 instituant la Couverture Maladie Universelle, le présent contrat est une complémentaire au régime de base obligatoire de la CMU.

Font partie intégrante du présent contrat :

- Les présentes Conditions Particulières et suites qui prévalent sur les Conditions Générales
- l'état des effectifs assurés
- Le réseau de soins (https://amgs.africa/souscription/sante/reseaux.html)
- le barème de prestations
- les Conditions Générales

LA PRIME TOTALE à payer par le souscripteur est : 108 000 FCFA

Fait en 3 exemplaires à Abidjan, le 29-07-2022

POUR LE SOUSCRIPTEUR

POUR LA COMPAGNIE